

- fourniront tout autre soutien requis par les bénéficiaires canadiens.

Ces services ne visent pas à supplanter les initiatives du secteur privé, mais à fournir une aide fondée sur une connaissance approfondie du ou des pays en cause. Bien que les services soient offerts à tout organisme intéressé, ils s'adressent particulièrement aux PME dont les ressources ainsi que les réseaux et les contacts sur le plan international sont limités.

2. Fonds du PAT

Quelles activités sont subventionnées?

Le Fonds du PAT peut servir à subventionner des activités comme:

- des visites exploratoires en vue d'acquérir une connaissance approfondie d'innovations étrangères ou de préparer et de réaliser le transfert de technologie au Canada;
- des visites de travail faites par des scientifiques et des ingénieurs canadiens auprès d'organismes étrangers en vue d'obtenir une expérience pratique dans le développement et l'application d'une technologie requise au Canada;
- des visites de travail d'experts étrangers au Canada lorsque l'organisation canadienne qui les reçoit est susceptible de bénéficier grandement de leurs compétences;
- des projets internationaux de recherche et développement menés en collaboration et visant à produire des technologies nouvelles qui présentent un intérêt pour le Canada.

Quel est le financement fourni?

L'un des principes de base dont on tient compte dans l'évaluation des propositions est le degré d'engagement envers le projet. Ainsi, les dépenses devraient normalement être partagées entre le PAT et les organismes participants. Pour les visites et les missions de courte durée, le PAT rembourse habituellement les frais de déplacement et les organismes participants paient les frais de subsistance. Pour les visites de travail de plus longue durée, le Programme peut également payer une partie des frais de subsistance.